



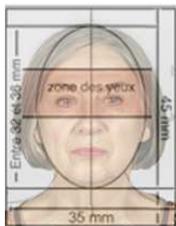
Saint-Arnoult
en Yvelines

MINEURS

**LES DEMANDES ET RETRAITS
DE PASSEPORT ET/OU CARTE D'IDENTITE
SE FONT EN PRESENCE DU DEMANDEUR
ET SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT
EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE
OU PAR TELEPHONE AU 01.30. 88.25.30**

PIECES A FOURNIR (TOUS LES DOCUMENTS DEVRONT ETRE ORIGINAUX)

- LA PRE-DEMANDE DISPONIBLE SUR WWW.ANTS.GOUV.FR suivre les instructions et apporter au minimum le numéro de la pré-demande qui figure sous le QR CODE (Ou le Formulaire cartonné disponible en Mairie dument complété)**
- LA CARTE D'IDENTITE ET/OU LE PASSEPORT en cours de validité / qui va périmer dans l'année ou est déjà périmé.**
En cas de perte ou vol de la CNI **UNIQUEMENT 1 timbre fiscal à 25 €**
La Déclaration de perte sera remplie (en mairie) ou de vol (en gendarmerie)
- Pièce d'identité **du parent qui dépose le dossier.**
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'ANNEE EN COURS** (Electricité/Téléphone/Avis d'Impôts)



PHOTOS D'IDENTITE en couleur (PHOTO DE CLASSE INTERDITE) (Sourire autorisé mais bouche fermée) - DE MOINS DE 6 MOIS N'AYANT SERVI A AUCUNE AUTRE PIECE D'IDENTITE SOUS PEINE DE REJET PAR LA PREFECTURE (APPORTER UNE PLANCHE COMPLETE DE PHOTOS)

- UNIQUEMENT POUR LE PASSEPORT : 1 TIMBRE FISCAL**
Acquisition du timbre en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou en bureau de tabac
 - 17 €** pour les mineurs de 0 à 14 ans
 - 42 €** pour les mineurs âgés de 15 à 17 ans

CAS PARTICULIERS

En cas de séparation des parents : Jugement de Divorce pour la garde alternée fournir : **Le justificatif de domicile original de l'autre parent et la Carte d'identité/ou passeport en original ou copie.**

- Adjonction de Nom** : Conformément à l'arrêt n°190 du 3 mars 2009 concernant l'application de l'adjonction des noms d'usage pour les mineurs, les deux parents doivent donner leur autorisation manuscrite pour que soit ajouté au nom de l'enfant le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas transmis le sien + CNIS.

LA COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS SERA FOURNIE SI LE DEMANDEUR (un seul cas possible)

- Ne possède ni Carte Nationale d'Identité ni passeport.
- Possède une Carte Nationale d'Identité périmée depuis plus de 5 ans.
- Possède un passeport périmé depuis plus de deux ans
- Possède une Carte d'Identité ou un passeport avec des erreurs (date de naissance, prénoms, Noms...)

NE PAS DATER, NE PAS SIGNER LE FORMULAIRE